

A2 CONCEPT CREATION

**Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros**

**Siège social : 58 ST JEAN - CHEMIN DE ST JEAN, 13110 PORT DE
BOUC**

94329313400012 RCS AIX EN PROVENCE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq,
Le 24 juin,
A 18H00,

Monsieur Anthony AMALBERTO, demeurant 58 chemin de St Jean, 13110 PORT DE BOUC,

Associé Unique de la société A2 CONCEPT CREATION,

Après avoir exposé que

- il conviendrait de modifier l'objet social aux opérations de Travaux d'installation, de maintenance et de dépannage en électricité générale, ainsi que toute opération s'y rapportant et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,

A pris les décisions suivantes relatives :

- à la modification de l'objet social et à la modification corrélative de l'article 2 des statuts,

- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Anthony AMALBERTO, Associé Unique, décide de modifier l'objet social qui devient : - Travaux d'installation, de maintenance et de dépannage en électricité générale, ainsi que toute opération s'y rapportant et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

"La Société a pour objet :

- Travaux d'installation, de maintenance et de dépannage en électricité générale, ainsi que toute opération s'y rapportant."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Anthony AMALBERTO

Signé par AMALBERTO Anthony
Le 24/06/2025

ID: tx_wEGx377W9oky

Signed with

Universign